

Résumé du colloque « Prévenir le détournement de produits et d'installations chimiques »

17 octobre 2017

Le 17 octobre 2017, à l'occasion des vingt ans de l'OIAC, s'est tenu le colloque « Prévenir le risque de détournement de produits et d'installations chimiques ». Les thèmes suivants ont été abordés :

- le rôle de la France au sein de l'OIAC,
- la réglementation CIAC : généralités et évolutions et rôle de l'IRSN auprès des industriels,
- la collaboration entre les fédérations industrielles, l'IRSN et le Ministère en charge de l'industrie,
- le témoignage d'industriels concernant les inspections internationales diligentées par l'OIAC.

Les discours prononcés et les présentations réalisées à cette occasion sont disponibles à l'adresse suivante : <http://non-prolifération.irsn.fr/Pages/default.aspx>.

De nombreux intervenants prestigieux étaient réunis pour l'occasion (le Directeur général de l'OIAC, le MEF, le MEAE, etc.). Ce colloque s'est également distingué par la tenue d'une table ronde valorisant la coopération entre instances gouvernementales et fédérations des industries chimiques et du textile sur le sujet de la CIAC. Deux industriels français ont partagé leur retour d'expérience suite à une inspection internationale de l'OIAC dans leur établissement. Les principaux éléments de cette table ronde et cette présentation vous sont résumés ci-dessous.

Depuis une dizaine d'années, la collaboration entre l'IRSN et les fédérations de l'industrie chimique s'est manifestée par le biais de plusieurs événements. En 2008, un colloque organisé à l'UIC (Union des Industries Chimiques) a permis d'initier le dialogue avec les industriels concernant les enjeux de la CIAC. Par la suite, des séminaires d'information au sujet de la CIAC et des inspections de l'OIAC, ainsi qu'une journée de formation délivrée par l'IRSN, ont régulièrement été proposés aux industriels et en particulier aux adhérents des fédérations. Ces partenariats ont pour objectif de rendre les fédérations et les entreprises acteurs dans la promotion de la Convention et de ses obligations et de contribuer ainsi à l'amélioration de l'exhaustivité de la déclaration nationale française. En touchant un plus grand nombre d'industriels par le biais de cette coopération et ainsi en améliorant l'exactitude de sa déclaration, l'Etat français souhaite démontrer à l'OIAC sa bonne application de la CIAC. En effet, la France est particulièrement vigilante à la bonne exécution de la CIAC qui nécessite une collaboration fructueuse entre administrations, responsables et industriels.

Le retour d'expérience de deux industriels français durant des inspections internationales de l'OIAC a clairement illustré l'intérêt du travail de suivi réalisé par l'IRSN. Monsieur Séné, de la société STEPAN EUROPE, et Monsieur Fuchs, représentant ADISSEO FRANCE, ont mis en avant le bien-fondé du travail d'accompagnement de l'IRSN lors de ces inspections, aussi bien durant l'inspection qu'en amont, grâce à des visites préparatoires et réactives réalisées préalablement aux inspections. En effet, comme l'ont souligné les deux intervenants, bien que l'industrie chimique soit habituée à toute sorte d'audit (DREAL, qualité, douanes...), ceux menés par l'OIAC restent inconnus et très protocolaires. Lors de ces inspections, des défis intéressants, comprenant un mode opératoire particulier, ont été relevés, tels que : la pose de scellés, la mise à disposition d'une broyeuse et d'un protocole particulier pour les échanges avec La Haye via un fax, des repas qui peuvent être spécifiques ou encore des échanges en français traduits en anglais par des interprètes, membres de l'équipe d'accompagnement, etc. L'aide de l'IRSN leur a alors permis d'appréhender ces moments de manière sereine et sans surprise, malgré le nombre important de participants : deux inspecteurs de l'OIAC, deux représentants de l'IRSN, deux interprètes, le directeur du site, le responsable réglementaire et HSE et de possibles appuis techniques par des ingénieurs. L'IRSN intervient à la fois pour délimiter conjointement au préalable les zones qui seront visitées par les inspecteurs et pour protéger le savoir-faire des entreprises si les interrogations des inspecteurs dépassent le cadre de la CIAC.

Pour finir, les deux représentants d'entreprises retiennent de ces expériences :

- des inspections très structurées, très professionnelles avec des inspecteurs présentant de grandes compétences techniques,
- une rigueur protocolaire et un formalisme important dans les échanges,
- une protection de leurs intérêts et de ceux de la France par l'IRSN.

A la fin des inspections, les industriels ont bien compris qu'au travers de leur société, la France était finalement l'entité inspectée. Le retour post-inspection qui est d'ailleurs fait par le Ministère leur était très appréciable au vu de l'implication de chacun.



OIAC



On retiendra le bénéfice d'un partenariat public-privé dans la prévention du risque de détournement de produits et d'installations chimiques. Le colloque de 2017 aura notamment permis de présenter la brochure élaborée conjointement par l'IRSN et les fédérations et visant à faciliter la connaissance et l'application de la CIAC par les industriels. Ce document, aujourd'hui disponible en français et en anglais, a été présenté par la suite aux membres de l'OIAC et aux différentes délégations étrangères présentes au cours d'un évènement, organisé par les autorités françaises, en marge de la Conférence des Etats Parties.

Le succès de ce colloque et des échanges qui ont eu lieu ensuite encourage la poursuite fructueuse de cette collaboration, en renouvelant par exemple un tel évènement d'ici trois ans et en organisant des échanges réguliers, des séminaires dans les entités régionales de l'UIC ainsi qu'en poursuivant la formation annuelle délivrée par l'IRSN et organisée à l'UIC .

